



GRILLE TARIFAIRE 2019-2020

Coût mensuel sur 10 mois

	Externe (Contribution Familiale)	Demi-Pensionnaire (Contribution familiale + repas midi)	Interne * (Tout compris, contribution familiale, restauration, hébergement, études surveillées...)	
			4 Nuits	5 Nuits (Arrivée Dimanche soir)
Lycée Général	85€	165€	490€	520€
ASSP	70€	141€	400€	430€
CSR	110€	195€	445€	475€
Cuisine	110€	195€	445€	475€
STHR	110€	200€	490€	520€
3 PEP	65€	155€	450€	480€
MAN	140€	210€	—	—
BTS 1	140€	210€	—	—
BTS 2	140€	240€	—	—
Contribution de solidarité	6.00€ (Annuelle)		* Nuitée Occasionnelle : 25.00€ (inclus repas du soir et petit déjeuner)	
APEL	22.00€ (2018-2019 Annuelle)			
Assurance Scolaire	9.90€ (2018-2019 Annuelle)			
Régime Abonné	Pour les élèves du Cours Notre Dame et les post-bacs, il y a le régime Abonné au tarif de 6.30€ par repas, la carte est à recharger à la Comptabilité. Le repas est facturé seulement lorsque l'élève mange à la cantine.			



Lycée Cours Notre Dame
Notre Dame de Nazareth
Douvres la Délivrande



TARIFS ANNUELS

Année Scolaire 2019-2020

TARIFS ANNUELS SCOLARITE LYCEES

Facturation

La facturation est annuelle pour toutes les familles. Elle sera éditée en Septembre 2019.

Le règlement sera fait par prélèvement automatique mensuel, par chèque ou en espèces.

- Prélèvement automatique mensuel : montant de la facture est prélevé en 10 parts égales le 8 des mois d'Octobre à Juillet.
- Chèque : paiement en 1 fois, 3 fois ou en 10 fois.

Restauration Scolaire

Le tarif ½ pensionnaire est un forfait annuel pour un repas complet

Bourses d'Etat

Le lycée est habilité à recevoir les boursiers nationaux. Le montant des bourses est reçu par le lycée et est déduit de votre facture annuelle pour chaque trimestre de bourses reçu.

En complément des Bourses d'Etat, nous pouvons mettre en place des demandes d'aide sur des fonds sociaux de l'Etat ou de la région. N'hésitez pas à venir vous renseigner auprès de la Direction.

Cotisation APEL

La cotisation entière (22€) vous permet de recevoir la revue Famille et Education. Une part de l'APEL du lycée est réservée pour ses activités. Cette cotisation vous sera automatiquement facturée **sauf opposition écrite de votre part avant le 15 Septembre 2019.**

Contribution de Solidarité (6€/an)

Cette contribution est mise en place par l'établissement afin d'alimenter un fond de solidarité interne. Cette contribution des parents d'élèves ne peut qu'être volontaire. Au moment de l'inscription ou de la réinscription, nous serions reconnaissants aux familles d'informer la comptabilité de leurs problèmes particuliers.

Arrhes

Arrhes à verser lors de la réinscription (déduit sur la facture annuelle en Septembre) : 50€ Lycée Technologique/ Lycée Professionnel / Lycée Général (Encaissé au retour du Dossier d'Inscription).

Frais d'Inscription non remboursables : 35€ en Lycée Technologique / Lycée Professionnel / Lycée Général (Payés une seule fois à la remise du Dossier d'Inscription).

Réduction

Les Etablissements de l'Ensemble Scolaire Notre Dame de la Côte de Nacre accordent des réductions aux familles ayant trois enfants ou plus dans nos structures. Renseignements auprès des Chefs d'Etablissements ou des Gestionnaires.

Fournir un Certificat de Scolarité pour en bénéficier.

10% de réduction à partir du 3^{ème} enfant

20% de réduction à partir du 4^{ème} enfant

30% de réduction à partir du 5^{ème} enfant

Tablettes Numériques IPAD (Lycées Professionnel et Technologique uniquement) : Il est fourni à chaque élève, après accord signé par l'autorité parentale et responsable légal de l'enfant, une tablette numérique individuelle, payée sur la durée de la scolarité.

459.00€ (Tarif 2018-2019)

15.30€ Prélèvement 10 mois, sur 3 ans

REDUCTION RESTAURATION

- 5% sur le forfait ½ pension pour 2 enfants de la même famille
- 10% sur le forfait ½ pension pour 3 enfants de la même famille